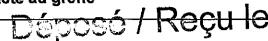


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





ıle.

0 4 JUIN 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Graffaxelles

N° d'entreprise : 0427. 727. 157

Nom

(en entier): GL events Live

(en abrégé) :

Forme légale: société anonyme de dnoit français

Adresse complète du siège : Route d'Irigny - Zone industrielle - 69530 Brignais - France

Adresse de la succursale: rue Ravenstein 2 - 1000 Bruxelles

Objet de l'acte: Ouverture d'une succursale en Belgique - Nomination des représentants

légaux et mandataire spécial - Pouvoirs

DECISION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL EN DATE DU 21 MAI 2019

Le Président Directeur Général de la société GL events Live, société anonyme de droit français dont le siège social est situé à 69530 BRIGNAIS (France), ROUTE D'IRIGNY ZONE INDUSTRIELLE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S.) de Lyon sous le n° 378 932 354 (ci-après la "Société") prend les résolutions suivantes:

1. Le Président Directeur Général décide d'établir en Belgique une succursale de la Société GL events Live (la « Succursale »). La Succursale portera le nom de "GL Events Live EU".

L'adresse de la Succursale sera située à 1000 Bruxelles, Rue Ravenstein 2.

En conformité avec l'objet social de la Société, la Succursale exercera les activités suivantes :

- L'organisation et l'installation générale d'expositions, de salons, foires, manifestations publiques ou privées,
- L'étude, la conception, la création, la fabrication, le montage, la location, la diffusion, la vente, le négoce, la représentation, l'installation et l'aménagement de stands et de tout matériel publicitaire, de supports pour toutes expositions commerciales, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de gravures industrielles et mécaniques en tous genre, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier - matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de réalisation, de production, de captation et de projection de film et de vidéo, projection haute puissance sur tout support, murs d'images – multimédia, de tribunes, de chapiteaux, de tentes de fabrication d'enseignes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprise se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.
- La succursale pourra répondre à tout appel d'offre émanant de quelque administration que ce soit ou signer tout contrat avec des tiers et dans la limite de l'objet social.
 - 2. Le Président Directeur Général décide de nommer comme représentants légaux de la Succursale :

□Monsieur Olivier FERRATON, né le 12 février 1963 à Saint-Chamond (Loire), de nationalité française, demeurant à (75007) Paris, 60 bis avenue de Breteuil;

□Et Madame Anne-Sophie GINON, née le 18 août 1983 à OULLINS (Rhône), de nationalité française, demeurant à (1050) BRUXELLES, 29 Rue des Mélèzes ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

et donne à chacun d'eux, agissant individuellement, tout pouvoir aux fins d'assurer la gestion journalière de la Succursale et de représenter seuls la Société dans le cadre de cette gestion (le tout sans préjudice des pouvoirs de représentation individuels accordés au mandataire spécial désigné ci-après), en ce compris, sans s'y limiter, les pouvoirs de :

- représenter seuls la Société, dans le cadre des activités de la Succursale, à l'égard des tiers et en particulier auprès des autorités fédérales, régionales, provinciales et communales, du greffe du tribunal de l'entreprise Francophone de Bruxelles, de la Banque Carrefour des Entreprises, du Registre des Personnes Morales et des autorités fiscales, sociales et douanières;
 - recevoir et exécuter tout paiement s'inscrivant dans le cadre des activités et opérations de la Succursale ;
- signer, accepter, approuver, authentifier et ratifier tout acte et contrat conclu ou à conclure dans le cadre de la gestion journalière de la Succursale ;
- accomplir toute opération commerciale, industrielle ou financière ainsi que tout transfert de propriété immobilier ou mobilier au nom et pour le compte de la Succursale et s'inscrivant dans le cadre de ses activités ;
 - conclure tout contrat de bail au nom et pour le compte de la Succursale ;
- instruire, traîter et répondre, au nom de la Succursale, à tout appel d'offres émanant de toute institution s'inscrivant dans le cadre des activités de la Succursale ;
- agir en justice au nom et pour le compte de la Succursale, devant toutes juridictions ou autorités et dans le cadre de toutes instances ou procédures ;
- transférer l'adresse du siège de la Succursale vers tout autre lieu en Belgique; décider de subdéléguer ses pouvoirs à tout autre employé de la Succursale, dans le cas où cela s'avérerait nécessaire pour mener à bien les activités de cette dernière;
- ouvrir tout type de compte bancaire auprès de n'importe quel établissement de crédit au nom de la Société pour les activités de la Succursale et avoir pouvoir sur ce(s) compte(s);
 - immatriculer la Société (au travers de la Succursale) auprès de toute administration (TVA, ONSS, etc.);
 - embaucher et licencier tout membre du personnel de la Succursale.
- 3. Le Président Directeur Général décide de désigner en qualité de « mandataire spécial », Madame Ariane Deguelle, née à Uccle, le 23 avril 1960, de nationalité belge, demeurant à 1000 Bruxelles, Boulevard de l'Abattoir 33 et lui confère les pouvoirs suivants aux fins d'assurer la gestion journalière de la Succursale et de représenter seule la Société dans le cadre de cette gestion :
- Sans préjudice des limitations financières mentionnées ci-après, représenter seule la Société, dans le cadre de la gestion journalière de la Succursale, à l'égard des tiers et en particulier auprès des autorités fédérales, régionales, provinciales et communales, du greffe du tribunal de l'entreprise Francophone de Bruxelles, de la Banque Carrefour des Entreprises, du Registre des Personnes Morales et des autorités fiscales, sociales et douanières ;
- Après en avoir informé les représentants légaux de la Succursale et/ou le Responsable Financier Groupe du pôle, immatriculer la Société (au travers de la Succursale) auprès de toute administration (TVA, ONSS, etc.);
- Après en avoir informé les représentants légaux de la Succursale et la Direction Juridique groupe, agir en Justice au nom et pour le compte de la Succursale, devant toutes juridictions ou autorités et dans le cadre de toutes instances ou procédures ;
- après en avoir informé les représentants légaux de la succursale, et/ou le Responsable Financier Groupe du pôle, ouvrir tout type de compte bancaire auprès de n'importe quel établissement de crédit au nom de la Société pour les activités de la Succursale et avoir pouvoir sur ce(s) compte(s);
- après en avoir informé les représentants légaux de la Succursale et/ou le Responsable Financier Groupe du pôle, instruire, traiter et répondre, au nom de la Succursale, à tout appel d'offres émanant de toute institution s'inscrivant dans le cadre des activités de la Succursale ;
- après en avoir informé les représentants légaux de la succursale, et/ou le Responsable Financier Groupe du pôle, conclure des associations momentanées dans le cadre d'appel d'offres ;
 - recevoir tout paiement s'inscrivant dans le cadre des activités et opérations de la Succursale ;
- exécuter tout paiement s'inscrivant dans le cadre des activités et opérations de la Succursale dans la limite de 500 000 Euros par opération ;
- signer, accepter, approuver, authentifier et ratifier tout acte et contrat conclu ou à conclure dans le cadre de la gestion journalière de la Succursale dans la limite de 500 000 Euros par opération ;
- après en avoir référé aux représentants légaux de la succursale et au Directeur des Ressources Humaines du pôle, embaucher et licencier tout membre du personnel de la Succursale.
- 4.Le conseil d'administration décide de donner tout pouvoir à Monsieur Olivier FERRATON, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société, aux fins de faire certifier les présentes résolutions par un notaire français et de signer une déclaration sur l'honneur certifiant que la Société n'est pas une P.M.E. au sens de la loi belge du 10 février 1998 (Loi-programme pour la promotion de l'entreprise indépendante) et, le cas échéant, de signer tout document, d'exécuter ou accomplir toute formalité ou d'entreprendre toute action nécessaire en vue de donner effet aux présentes résolutions.

Řéservé au Moniteur belge

5. Pour les besoins des formalités requises en vue de l'ouverture de la Succursale, l'identité des administrateurs actuels de la Société est reprise ci-après :

- Monsieur Olivier FERRATON, demeurant 60 B Avenue de Breteuil, 75007 Paris
- Monsieur Olivier GINON, demeurant 18 Rue Joseph Ricard, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
- Monsieur Olivier ROUX demeurant 40 Rue Guynemer, 75006 Paris
- La société GL events. Société Anonyme dont le siège se situe 59 quai Rambaud, 69002 Lyon, immatriculée sous le numèro 351 571 757 RCS LYON, représentée par Monsieur Erick ROSTAGNAT demeurant 39 Avenue Valioud, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
- 6. Monsieur Olivier FERRATON décide de donner tout pouvoir à Me Geoffroy Fink, Me Natalya Hrechdakjan ou à tout autre avocat du cabinet Dechert LLP (Bruxelles), dont les bureaux sont sis à 1050 Bruxelles, avenue Louise 480/13A, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités, d'effectuer tout dépôt, d'effectuer toute modification de l'inscription de la Succursale auprès du Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et de manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire en vue de donner effet aux résolutions prises ci-avant.

Geoffroy Fink Avocat Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).